

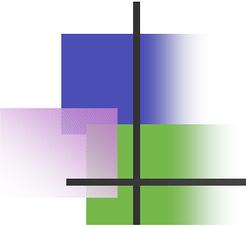
Réunion du bureau de la commission locale de l'eau du SAGE du Tarn-amont

Le Rozier
1^{er} avril 2010

Vue aérienne du secteur d'études à Millau (images Mappy)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

Tarn-amont



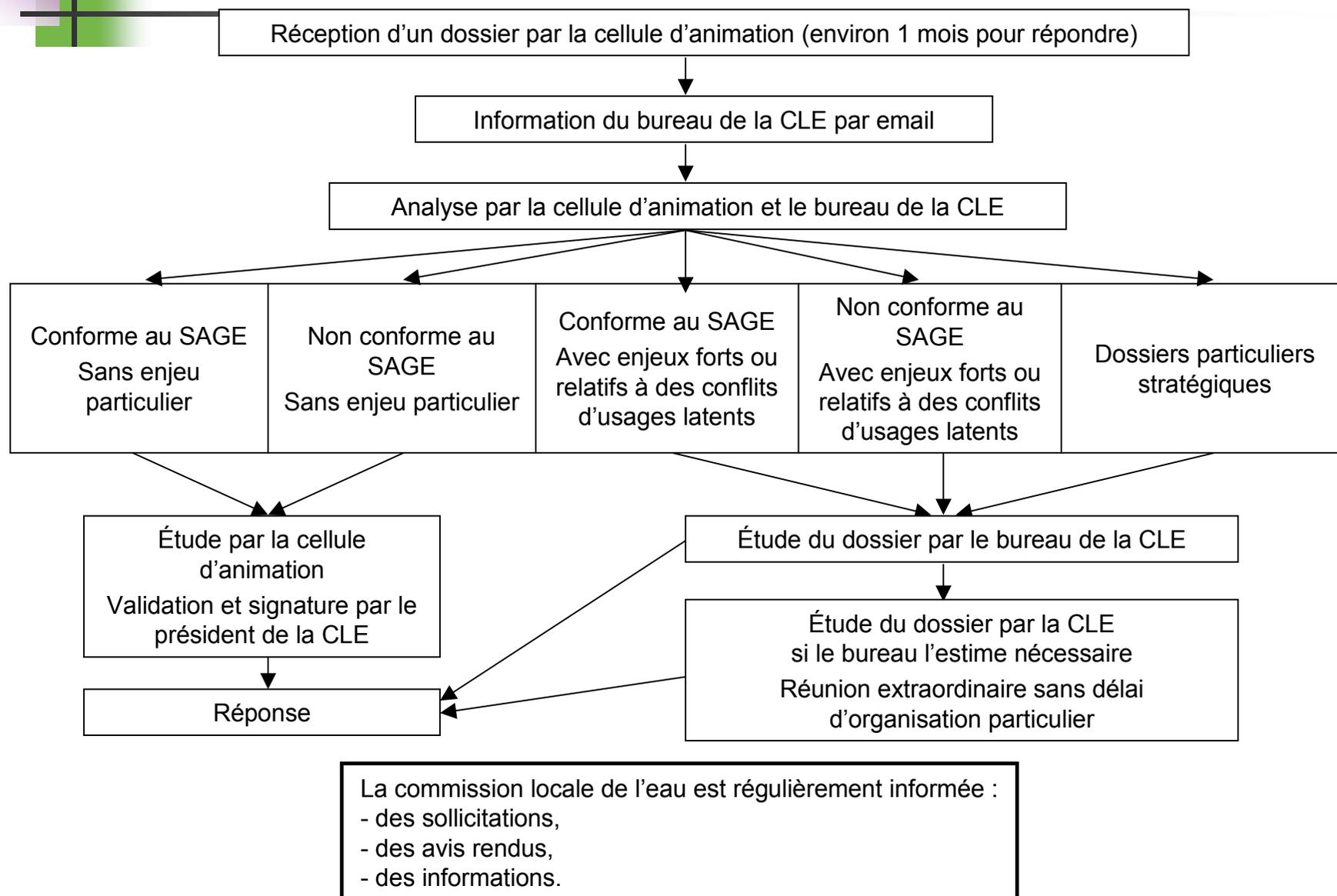
Ordre du jour

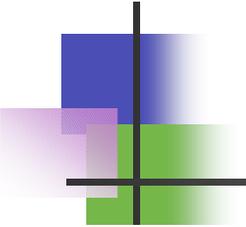
Étude du projet d'aménagement hydroélectrique de deux seuils sur le Tarn à Millau

- Sollicitation de l'avis de la CLE par le service de police de l'eau de l'Aveyron début février
- Dossier de demande d'autorisation

Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Tarn-amont – 4 février 2009

Article 11 : Système d'analyse des dossiers reçus pour avis





Préambule

- Deuxième réunion du bureau pour étudier un projet soumis à l'avis de la CLE ; « formalités » non établies
- Rappel des membres du bureau « autorisés » à se prononcer
- Objectif de la réunion : étudier le projet + commencer une réflexion sur la problématique des seuils, de l'hydroélectricité, *etc.*
- « Préalable » à la révision du SAGE

Étude du projet

Site n°2 :
Pont Lerouge

Site n°1 :
La Glacière

AMONT

AVAL



Étude du projet – Site de la Glacière

État actuel

Seuil

Canal
de fuite

Ancienne mégisserie



Étude du projet – Site de la Glacière

État projeté

Traitement
des berges

Seuil

Suppression d'une partie
du site et réhabilitation
du bâtiment principal

Passé à canoës
Passé à poissons

Turbine
VLH

Installation du local
d'exploitation
des deux sites



Étude du projet – Site du pont Lerouge

État actuel

Seuil

Ancien moulin



Étude du projet – Site du pont Lerouge

État projeté

Seuil

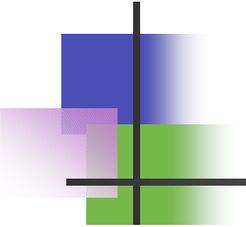
Passe à poissons

Passe à canoës

Turbine VLH

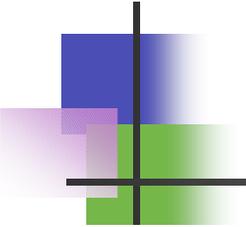
Local d'exploitation sur le site de la Glacière





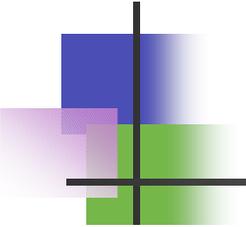
Étude du projet

- Cours d'eau non réservé au titre de l'énergie hydraulique
- Cours d'eau classé au titre du franchissement piscicole (sans liste d'espèce)
- Cours d'eau figurant dans la 1^{ère} liste des réservoirs biologiques
 - Rôle majeur pour le maintien ou l'atteinte du bon état écologique de masses d'eau cibles
 - Susceptible d'être retenu dans les listes 1 et 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement



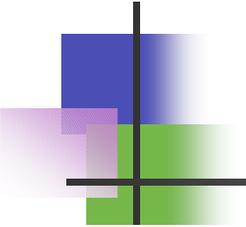
Étude du projet

- Remarques proposées relatives à la **qualité des eaux** :
 - Rappel des mesures prévues pour exclure tout risque de pollution en phase travaux



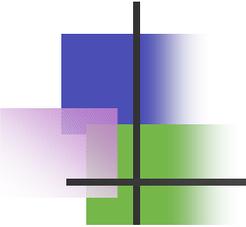
Étude du projet

- Remarques proposées relatives à l'**aspect quantitatif** :
 - Influence des turbines sur les débits enregistrées au niveau de la station de mesure ?



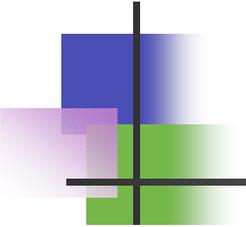
Étude du projet

- Remarques proposées relatives aux **milieux aquatiques** (1) :
 - Limiter l'artificialisation des berges
 - Tester le caractère « ichtyophile » des turbines VLH sur des espèces locales
 - Adapter la définition technique des passes à poissons aux sites
 - Appréhender la gestion des matériaux solides qui s'accumuleront à l'amont des ouvrages



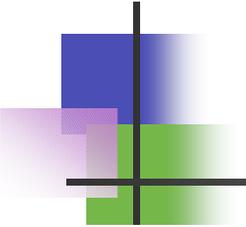
Étude du projet

- Remarques proposées relatives aux **milieux aquatiques** (2) :
 - Établir une gestion précise des vannages en période de fortes crues (transport solide)
 - S'assurer que la liaison par câblage des deux sites n'induera pas de travaux supplémentaires sur le cours d'eau



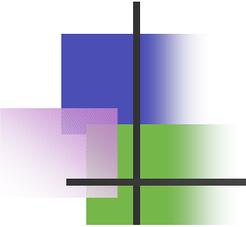
Étude du projet

- Remarques proposées relatives aux **activités liées à l'eau** :
 - Privilégier l'alimentation du stade d'eaux vives, équipement public d'intérêt éducatif et sportif
 - S'assurer de l'accord des usagers pour la suppression de la rampe de lancement pour canoës
 - Adapter la définition technique des passes à canoës aux sites (concertation avec les usagers)
 - Sécuriser les sites et les passes à canoës (aspiration)



Étude du projet

- Autres remarques proposées :
 - Devenir des vannes existantes ?

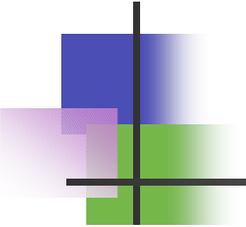


Étude du projet

Volet « milieux aquatiques »

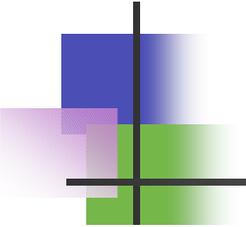
Objectif : Préserver et/ou rétablir l'équilibre morphodynamique des cours d'eau

- Mesure C – Mieux gérer les seuils et retenues
 - Sous-mesure C1 – Étendre la procédure de réservation au titre de l'énergie hydraulique
 - Sous-mesure C2 – Étude-diagnostic



Élargissement de la réflexion

- Impact d'un seuil sur le milieu aquatique
- Continuité écologique (transport solide, franchissement piscicole)
- Hydroélectricité, énergie renouvelable
- Intérêt patrimonial de certains seuils



Proposition de « logo » pour le bassin versant
du Tarn-amont et les programmes associés



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

Tarn-amont